



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE SACLAY

91400 SACLAY

### CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2008

Date de convocation : 18 février 2008

Date d'affichage : 18 février 2008

Nombre de conseillers

en exercice = 23

présents= 18

votants = 20

L'an deux mil huit, le 22 février à 20 h 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Georges SZYMKOWIAK, Maire.

Etaients présents :

Madame Françoise BACH, Madame Anny BRIZARD, Madame Annie CADORET, Monsieur Philippe CHEVRETEAU, Monsieur Jean-Jacques DEBRAS, Monsieur Jean-Louis GAUTIER, Monsieur Jacques LAUREAU, Madame Gaëlle LE GOFF, Monsieur Michel LE GOFF, Monsieur Jean-Claude MAUGIS, Monsieur Maurice OLIVERO, Mme Mélinda PAUTONNIER, Monsieur PETIT Gérard, Monsieur Didier PRIARONE, Monsieur Bruno RICCI, Monsieur Marc RIZZO, Madame Annick SCHIFFENBAUER

Absents excusés :

Monsieur Guy LAURENT a donné pouvoir à Madame Françoise BACH

Monsieur Pierre TOUBOUL a donné pouvoir à Monsieur Georges SZYMKOWIAK

Absents :

Monsieur Claude CORMERY, Madame Viviane GINIAUX, Madame Odile ROGER

Monsieur Didier PRIARONE a été élu secrétaire de séance.

-----  
**L'ordre du jour de la séance :**

1. Bilan des cessions et acquisitions réalisées par la commune en 2007
2. Adoption du compte de gestion 2007 de la ville
3. Vote du compte administratif 2007 de la ville
4. Affectation du résultat 2007
5. Vote des taux d'imposition communaux pour 2008
6. Attribution de subventions aux associations
7. Vote du Budget Primitif de la Ville pour 2008
8. Adoption du compte de gestion 2007 pour l'assainissement
9. Vote du compte administratif 2007 pour l'assainissement
10. Affectation du résultat du compte administratif 2007 pour l'assainissement
11. Vote du Budget Primitif 2008 pour l'assainissement
12. Approbation de la charte des maires pour l'environnement

---

Mairie du Bourg, 12 Place de la Mairie, 91400 Saclay  
Saclay

8h45 / 12h, et 13h30 / 17h30, samedi 8h45 / 12h

Tel : 01 69 41 02 83 - Fax : 01 69 41 21 20

---

Mairie Annexe Val, 42 Rue Victor Hugo, 91400

8h45 / 12h (sauf le lundi) et 13h30 / 17h30

Tel : 01 69 41 86 48 - Fax : 01 60 19 33 35

- 13. ZAC de la Mare aux Saules – modification du programme de constructions
- 14. Transfert des emprunts du SIEVYB – autorisation de signer les avenants de transferts
- 15. Tableau des effectifs

- QUESTIONS DIVERSES
- INFORMATIONS DIVERSES

**LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 JANVIER 2008**

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier a fait l’objet d’une lecture publique.

**DELIBERATIONS PROPOSEES**

**1 ): Bilan des cessions et acquisitions réalisées par la commune en 2007**

Vu l’article L 2313-1-8° du Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu la loi du 8 Février 1995 qui prévoit que les Conseils Municipaux doivent débattre au moins une fois par an du bilan de la politique foncière de la Commune,

Considérant que ledit bilan doit prendre en compte les opérations effectuées pendant l’exercice budgétaire et être annexé au Compte Administratif,  
 Considérant que la commune a réalisé 5 cessions de terrain et une cession de local en 2007,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d’adopter le bilan des cessions et acquisitions comme suit :

<b>DESIGNATION ET LOCALISATION</b>	<b>CONDITIONS DE LA CESSION</b>	<b>CESSIONNAIRE</b>	<b>PRIX</b>
ZY 164 rue de Paris	Amiable après vente aux enchères	M. Joly et Mme Dozi	184 000 €
ZY 165 rue de Paris	Amiable après vente aux enchères	M et Mme Fidalgo Nunes	167 000 €
ZY 166 rue de Paris	Amiable après vente aux enchères	M. De Sousa	173 500 €
ZY 167 rue de Paris	Amiable après vente aux enchères	M et Mme Spriet	159 000 €
ZX 139 5 rue de Palaiseau	amiable	Sté civile Foncier Habitat Social	800 000 €
C510 Rue Emile Pasquereau (local)	Amiable après vente aux enchères	IMMO 3D	43 000 €

**Article 2 :** d'annexer le présent bilan au compte administratif 2007 de la Commune.

**2 ) : Adoption du compte de gestion 2007 de la ville**

Vu le Compte de Gestion du budget communal présenté par le Trésorier principal pour l'année 2007,  
Après s'être fait présenter tous les documents budgétaires de la commune relatifs à l'exercice 2007,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 13 février 2008

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** prend acte du Compte de Gestion 2007 de la Commune présenté par le Trésorier Principal dont le résultat s'établit comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice :	6 112 936,86 €
Recettes de l'exercice :	6 204 816,04 €
Excédent 2006 :	432 611,57 €
Excédent 2007 :	91 879 €
Excédent de clôture :	524 490,75 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice :	1 225 269,69 €
Recettes de l'exercice :	3 243 800,45 €
Déficit 2006 :	449 872,38 €
Excédent de clôture	1 568 658,38 €
<b>EXCÉDENT DE CLOTURE</b>	<b>2 093 149,13 €</b>

**Article 2 :** autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**3 ) : Vote du compte administratif 2007 de la ville**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.1612-12,  
Après s'être faite présenté, pour l'exercice 2007, tous les documents budgétaires de la collectivité, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur,  
Considérant que les finances de la commune ont été normalement administrées durant l'exercice budgétaire,  
Considérant que toutes les dépenses et toutes les créances ont été enregistrées,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et en l'absence de Monsieur le Maire, sorti pour la circonstance,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver le Compte Administratif 2006 du budget de la commune qui s'établit comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice :	6 112 936,86 €
Recettes de l'exercice :	6 204 816,04 €
Excédent 2006 reporté :	432 611,57 €
Excédent de fonctionnement :	91 879 €
Excédent cumulé :	524 490,75 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice :	1 225 269,69 €
Recettes de l'exercice :	3 243 800,45 €
Déficit d'investissement 2006 :	449 872,38 €
Excédent de clôture :	2 018 530,76 €
<b>EXCÉDENT DE CLOTURE</b>	<b>2 093 149,13 €</b>

**Article 2 :** de donner acte au Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2007 tel que résumé ci-dessus,

**Article 3 :** de donner quitus au Maire pour sa comptabilité administrative en 2007 du budget de la commune,

**Article 4 :** de constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal relatives au report à nouveau, aux opérations de l'exercice et au résultat de clôture de l'exercice,

**Article 5 :** de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

**Article 6 :** d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **4°) Affectation du résultat 2007 de la ville**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les résultats du Compte Administratif,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 13 février 2008,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

#### **DÉCIDE**

**Article 1 :** d'affecter en recette de fonctionnement (article 002) un excédent de fonctionnement de 524 490,75 €

#### **5 ) Vote des taux d'imposition communaux pour 2008**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices ,

Considérant que les taux d'imposition pour l'année 2007 s'établissaient de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 11,50%
- Taxe sur le foncier bâti : 10,60%
- Taxe sur le foncier non bâti : 51,70%

Considérant que la commune fait partie d'un syndicat dont l'objet était de faire des travaux d'assainissement,  
 Considérant que cet organisme doit être dissous à la fin de l'exercice 2008 et que les communes doivent reprendre les emprunts souscrits par ce syndicat pour les travaux réalisés pour le compte des communes,  
 Considérant que les recettes du syndicat étaient constituées par une taxe additionnelle aux impôts locaux,  
 Considérant qu'il convient de couvrir les dépenses supplémentaires engendrées par l'intégration de ces emprunts au budget de la ville,

Après avis de la commission des finances en date du 13 février 2008,

Sur rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour et une voix contre (Monsieur Bruno RICCI),**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2008 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,50
- Taxe sur le foncier bâti : 12,60
- Taxe sur le foncier non bâti : 51,70

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

**6°) Attribution de subventions aux associations pour 2008**

Vu les demandes de subventions de fonctionnement émises par les Associations Communales ainsi que par divers organismes d'intérêt général,

Vu l'examen fait de ces demandes par les Commissions « Finances » et « Vie Associative »,

Vu la délibération n° 52 en date du 26 Juin 2002 portant définition du seuil de subvention nécessitant l'établissement d'une convention entre la Commune et l'Association,

Sur rapport de Monsieur Philippe CHEVRETEAU,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 2 voix contre (M. Gautier, Mme Pautonnier) et 3 abstentions (Mme Bach, M. Laurent, M. Chevreteau),**

**DECIDE**

1 – de définir ainsi qu'il suit la liste des Associations bénéficiant d'une subvention de Fonctionnement au titre de l'année 2008 :

<b>RELATIONS PUBLIQUES</b>	Comité des fêtes	27 000 €
	Comité de jumelage	7 000 €
<b>AIDE SOCIALE</b>	Amicale des Anciens	2 500 €
	Amicale des Anciens - Voyages	1 100 €
	Club des seniors	4 600 €
	Club des seniors - voyages	2 000 €
	Pension familles maison cure Yvette APFMY	200 €
	Croix Rouge Française	900 €
	Saclay Famille	400 €

	Crèche PERA	14 000 €
	Anciens combattants	1 000 €
<b>FOYERS SOCIO-EDUCATIF</b>	Collège Alain Fournier	300 €
	Lycée L'Essouriau	100 €
<b>FEDERATIONS PARENTS D'ELEVES</b>	FCPE (Bourg et Val)	750 €
	AILEVS (Bourg et Val)	750 €
	AILEVS – FCPE (exceptionnelle) (Bourg et Val)	2 500 €
	FCPE Collège Fleming	100 €
	FCPE Lycée Blaise Pascal	100 €
	PEEP Collège Alain Fournier	100 €
<b>SPORT</b>	C.O.S	31 400 €
	A.S.V.B Natation Saclaysiens	650 €
	Cyclisme Compétition Saclay	1 500 €
	Entente Sportive Plateau de Saclay (ESPS)	7 000 €
	Pétanque Bourg	400 €
<b>CULTURE ET LOISIRS</b>		
	Tous en scène à Saclay	2 700 €
	Art et Peinture de Saclay	7 340 €
	Club Modélisme	3 000 €
	Saclay Visions	1 000 €
	Saclé de Sol	400 €
	Saclay des Chants	1 500 €
	Saclay Loisirs	1 150 €
	Trashi-Trasho	5 000 €
Saclay Fleury	1 400 €	
<b>DIVERS SACLAY</b>	ASES	1 000 €
<b>DIVERS EXTERIEUR</b>	Association jeunes sapeurs pompiers Massy-Igny	300 €
	Centre Info jeunes Essonne (C.I.J.E)	50 €
	Office du tourisme de la vallée de Chevreuse	250 €
	<b>TOTAL :</b>	<b>131 440 €</b>

2– de verser au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de : **70 000 €**

3– que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2007 de la Commune, articles 6574 et 65736,

4– d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### **7°) Vote du budget primitif 2008 de la ville**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14

Vu la délibération n°2008-22-02/04 portant affectation du résultat 2007

Vu le projet de Budget Primitif 2008 de la Commune qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : 5 443 384,75 €
- Section d'investissement : 7 814 467 €

Après avis de la commission des finances en date du 13 février 2008,  
Sur rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** de voter le budget primitif de la ville pour l'exercice 2008 qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRE / OPERATION	POUR	CONTRE	DEPENSES	RECETTES
001 Résultat d'investissement reporté	20			1 568 658,38
021 Virement de la section de fonctionnement	20			500 000
10 Dotations, fonds divers et réserves	20			243 113,62
13 Subventions d'investissement	20			5 458 823,00
16 Emprunts et dettes assimilées	20		320 783,44	
CAB	20		1 800,00	
DIVERS	20		57 493,00	
EC3	20		6 483 241,00	
EGL	20		8 000,00	
EMB	20		8 700,00	
EMV	20		2 700,00	
ENV	20		15 000,00	
EPB	20		14 750,00	
EPV	20		3 000,00	
GA1	20		500,00	
GA2	20		500,00	
ESV	20		122 950,00	
MP	20		2 000,00	
PM	20		500,00	
LINO	20		30 000,00	
LOCBOU	20		18 000,00	
LOGCOM	20		5 000,00	
ST	20		104 000,00	
TSGER	20		1 500,00	
VEH	20		3 500,00	
VOIRIE	20		10 000,00	
<b>TOTAUX</b>			<b>7 213 917,44</b>	<b>7 770 594,62</b>
<b>Reports 2007</b>	<b>20</b>		<b>600 549,56</b>	<b>43 872,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>		<b>7 814 467,00</b>	<b>7 814 467,00</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	POUR	CONTRE	DEPENSES	RECETTES
011. Dépenses à caractère général	20		1 852 323,00	
012. Frais de personnel	20		2 138 007,00	
013. Atténuation de charges	20			75 000,00
014. Atténuation de produits	20		213 672,00	
65. Autres charges de gestion courante	20		366 617,00	
66. Charges financières	20		137 586,00	
67. Charges exceptionnelles	20		3 600,00	
022. Dépenses imprévues	20		231 579,75	
023. Virement à la section d'investissement	20		500 000,00	
70. Produit de services	20			298 240,00
73 .Impôts et taxes	20			3 600 980,00
74. Dotations et taxes	20			774 514,00
75. Autres produits de gestion	20			114 000,00
76. Produits financiers	20			54 560,00
77. Produits exceptionnels	20			1 600,00
002. Résultat de fonctionnement reporté	20			524 490,75
<b>TOTAL</b>	20		<b>5 443 384,75</b>	<b>5 443 384,75</b>

### TOTAUX SECTION D'INVESTISSEMENT :

- RECETTES : 7 814 467 €
- DEPENSES : 7 814 467 €

### TOTAUX SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- RECETTES : 5 443 384,75 €
- DEPENSES : 5 443 384,75 €

### TOTAUX GENERAUX :

- RECETTES : 13 257 851,75 €
- DEPENSES : 13 257 851,75 €

### **8°) Adoption du compte de gestion 2007 pour l'assainissement**

Vu le Compte de Gestion du budget d'assainissement présenté par le Trésorier principal pour l'année 2007,

Après s'être fait présenter tous les documents budgétaires relatifs à l'exercice 2007,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 13 février 2008,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** prend acte du Compte de Gestion 2007 du budget assainissement présenté par le Trésorier Principal dont le résultat s'établit comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice :	21 887,41 €
Recettes de l'exercice :	108 051,49 €
Excédent de clôture :	86 164,08 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice :	259 334,44 €
Recettes de l'exercice :	148 909,66 €
Reprise du résultat 2006 :	205 179,38 €
Résultat de clôture :	94 754,60 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	180 918,68

**Article 2 :** autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**9°) Vote du compte administratif 2007 pour l'assainissement**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.1612-12,  
Après s'être faite présenté, pour l'exercice 2007, tous les documents budgétaires de la collectivité, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur,  
Considérant que les finances de la commune ont été normalement administrées durant l'exercice budgétaire,  
Considérant que toutes les dépenses et toutes les créances ont été enregistrées,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti pour la circonstance,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver le Compte Administratif 2007 du budget de la commune qui s'établit comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice :	21 887,41 €
Recettes de l'exercice :	108 051,49 €
Excédent de fonctionnement :	86 164,08 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice :	259 334,44 €
Recettes de l'exercice :	148 909,66 €
Reprise des résultats 2006 :	205 179,38 €
Excédent d'investissement :	94 754,60 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	180 918,68 €

**Article 2 :** de donner acte au Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2007 tel que résumé ci-dessus,

**Article 3 :** de donner quitus au Maire pour sa comptabilité administrative en 2007 du budget de la commune.

**10°) Affectation du résultat 2007 pour l'assainissement**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les résultats du Compte Administratif,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 2008,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

## DÉCIDE

**Article 1 :** d'affecter en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement 86 164,08 €

### 11°) Vote du budget primitif 2008 pour l'assainissement

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M49,

Vu la délibération n°2008-24-01/ portant affectation du résultat 2007,

Vu le projet de Budget Primitif 2008 pour le service assainissement qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : 110 000 €
- Section d'investissement : 336 428 €

Après avis de la commission des finances en date du 13 février 2008,

Sur rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

## DÉCIDE

**Article 1 :** de voter le budget primitif pour le service assainissement pour l'exercice 2008 qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE / OPERATION	POUR	CONTRE	DEPENSES	RECETTES
022. Dépenses imprévues	20		1 000,00	
023. Virement à l'investissement	20		86 000,00	
615. Autres charges de gestion courante	20		12 000,00	
66111. Charges financières	20		11 000,00	
70. Vente de produits	<b>20</b>			110 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>20</b>		<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	POUR	CONTRE	DEPENSES	RECETTES
1641. Emprunt en euros	20		32 836,48	
001. Solde d'exécution de la section d'investissement	20			94 754,60
021. Virement de la section fonctionnement	20			86 000,00
1068. Affectation du résultat de fonctionnement	20			86 164,08
2158. Travaux chemisage rue Curie	20		285 564,00	
FCTVA	20			33 215,32
<b>Reports 2007</b>	20		<b>18 027,52</b>	<b>36 293,00</b>
<b>TOTAL</b>	20		<b>336 428,00</b>	<b>336 428,00</b>

TOTAUX SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Recettes : 110 000 €
- Dépenses : 110 000 €

TOTAUX SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Recettes : 336 428 €
- Dépenses : 336 428 €

TOTAUX GENERAUX :

- RECETTES : 446 428 €
- DEPENSES : 446 428 €

**12°) Approbation de la charte des Maires pour l'Environnement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le texte de la charte des maires pour l'environnement rédigé par l'association des Maires de France,

Considérant la nécessité de veiller au respect de l'environnement notamment en s'engageant résolument dans des pratiques de développement durable,

Sur rapport de Monsieur Jean-Jacques DEBRAS,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la charte des Maires pour l'environnement rédigée par l'Association des Maires de France,

**S'ENGAGE** à en respecter les termes le plus souvent possible dans les actes de la collectivité.

**13°) ZAC de la Mare aux Saules –modification du programme de constructions**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2003.12.16-01 du 16 décembre 2003 relative au bilan de la concertation liée à la création de la ZAC de la Mare aux Saules,

Vu la délibération n°2004.04.01-08 du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant désignation de l'aménageur de la ZAC de la Mare aux Saules,

Vu la procédure de mise en concurrence organisée pour désigner un aménageur de la ZAC de la Mare aux Saules,

Vu la décision du Maire n°93/2005 portant désignation de l'EURL Marignan Val d'Albian comme aménageur de la ZAC de la Mare aux Saules,

Vu la délibération n°2006.17.05/01 du 17 mai 2006 autorisant le maire à signer le traité de concession de la ZAC de la Mare aux Saules,

Vu la délibération n°02006.21.06/13 du 21 juin 2006 portant approbation du dossier de réalisation de la ZAC de la Mare aux Saules,

Considérant que le traité de concession prévoit dans son article 8 la construction de 41 maisons locatives bénéficiant de prêts aidés par l'Etat,

Considérant que le programme pourrait être modifié pour réaliser un meilleur équilibre de l'offre de logement en créant 6 nouveaux logements de petite taille aidés par l'Etat pour permettre aux jeunes, aux

couples sans enfants, ou aux personnes âgées d'y accéder et en créant 4 nouvelles maisons pour éviter de déséquilibrer le plan de financement de l'aménageur,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**APPROUVE** la modification du programme de construction avec d'une part la réalisation de 6 logements de petite taille portant ainsi le nombre de logements bénéficiant de prêts aidés par l'Etat à 47 (lot C et G) et d'autre part la réalisation de 4 maisons supplémentaires en accession à la propriété,

**HABILITE** Monsieur le Maire à modifier le traité de concession selon la procédure prévue aux articles 7 et 8 du traité et à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

#### **14°) Transfert des emprunts du SIEVYB – autoriser de signer les contrats**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la prochaine dissolution du Syndicat Intercommunal d'Equipements des Vallées de l'Yvette et de la Bièvre,

Considérant la nécessité de reprendre les emprunts souscrits par cet organisme pour effectuer des travaux dont la ville a été bénéficiaire,

Considérant que 6 contrats d'emprunts sont en cours pour la ville de Saclay,

Sur rapport de Monsieur Jacques LAUREAU,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le transfert au nom de la commune des contrats de prêts suivants souscrits par le SIEVYB pour le financement des travaux réalisés pour son compte :

<b>ANNEE</b>	<b>BANQUE</b>	<b>MONTANT EMPRUNTE</b>	<b>CAPITAL RESTANT DU AU 1/01/2008</b>	<b>DUREE</b>	<b>ANNUITES</b>
1980	CDC	67 998,36 €	19 325,40€	30 ans	7 049,96 €
1982	CDC	154 278,41 €	72 108,96 €	30 ans	16 678,38 €
1994	CDC	30 083,82 €	6 119,49 €	15 ans	3 408,11 €
1994	CDC	51 221,08 €	10 419,11 €	15 ans	5 802,70 €
2004	DEXIA	780 000 €	705 898,69 €	15 ans	69 065,98 €
2005	Sté Générale	260 000 €	242 666,67 €	15 ans	28 242,47 €

**AUTORISE** le Maire à signer avec les trois organismes bancaires concernés les avenants qui seront proposés ainsi que tous documents utiles à cet effet,

**DIT** que les ajustements finaux seront réalisés de concert avec la SIEVYB préalablement à la dissolution de celui-ci.

#### **15°) Tableau des effectifs**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, qui prévoit que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement »,

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Vu la loi n° 2007-209 du 17 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Sur le rapport de Monsieur Philippe CHEVRETEAU,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le tableau des emplois communaux annexé à la présente délibération,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2008 de la Commune,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

<b>91534 SACLAY ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2008</b>							
Grades	Catégories	TITULAIRES			NON TITULAIRES		
		Effectifs	Effectifs	Dont	Effectifs	Contra	Rémunération
		Budgétaires	Pourvus	TNC pourvus	Budgétaires	t	n
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>							
Attaché	A	2	2				
Rédacteur Chef	B	2	0				
Rédacteur Principal	B	1	1				
Rédacteur	B	1	1				
Adjoint Adm. Principal 2ème cl	C	2	0				
Adjoint Administratif 1ère cl	C	5	2				
Adjoint Administratif 2ème cl	C	10	7		1	TC	Indiciaire
<b>S/TOTAL</b>		<b>23</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>1</b>		
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>							
Contrôleur Principal	B	1	1				
Agent de Maîtrise Principal	C	2	1				
Agent de Maîtrise	C	3	2				
Adjoint Technique Principal 1ème classe	C	1	0				
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	4	2				
Adjoint technique 1ère classe	C	8	6				
Adjoint technique 2ème classe	C	13	12	1			
Régisseurs son et lumière					2	TNC	Indiciaire
Secteur périscolaire					8	TNC	Indiciaire
Saisonniers					6	TNC	Indiciaire
<b>S/TOTAL</b>		<b>32</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>16</b>		
<b>FILIERE ANIMATION</b>							
Animateur	B	1	1				
Adjoint d'animation 1ère classe	C	3	2				
Adjoint d'animation 2ème classe	C	4	3				
Encadrement séjours					2	TNC	Indiciaire
Encadrement séjours					1	TNC	Activité accessoire
<b>S/TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>3</b>		
<b>FILIERE SOCIALE</b>							
Assistant Socio-éducatif principal	B	1	1				
Agent Social 2ème classe	C	1	1				

Agent Spécialisé Ecole mat 1ère classe	C	4	4				
<b>S/TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>POLICE MUNICIPALE</b>							
Chef de police (maintien à titre transitoire)	C	1	0				
Brigadier Chef principal	C	1	0				
Gardien	C	2	2				
<b>S/TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>FILIERE CULTURELLE</b>							
Assistant spécialisé d'ens. Artistique	B	1	1				
<b>S/TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>DIVERS</b>							
Gardien de cimetière					1	TNC	Smic
Surveillant restaurant scolaire					9	TNC	(*)
Surveillant études					7	TNC	(**)
<b>S/TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>17</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>75</b>	<b>52</b>	<b>1</b>	<b>37</b>		
(*) : 60 % de l'heure d'enseignement des instituteurs (fixé par le BOEN)							
(**) : 100 % du taux de l'heure d'étude surveillée des instituteurs (fixé par le BOEN)							

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### Commission Culture :

Monsieur RICCI signale que le matériel de sono de la salle Lino Ventura vient de tomber en panne. Une représentation des Accroch'cordes est prévue le 15 mars. Un devis de réparation a été demandé. Peut-être faudra-t-il prévoir de louer du matériel.

#### Commission Environnement :

M. DEBRAS présente rapidement le budget du SIOM : le coût de collecte représente 50% du budget. Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères se situe dans la moyenne nationale. L'endettement du SIOM est faible. Depuis quelques années, on peut noter une amélioration de la gestion et une meilleure transparence des méthodes. En 2009, une redevance spéciale pour le ramassage des déchets industriels et commerciaux devrait être mise en place auprès des entreprises. Le Débat d'Orientation Budgétaire du SIOM est disponible pour consultation en mairie.

Monsieur DEBRAS rappelle les dates du prochain « nettoyage de printemps » les 17 et 24 mai au matin.

Il annonce également que la 3<sup>ème</sup> distribution des composteurs aura lieu en mars et avril prochain. Des formulaires de demande vont être distribués et sont à rendre en mairie.

Madame la Secrétaire Générale donne lecture d'un mot de remerciement de Pierre TOUBOUL à l'égard de l'ensemble des membres du conseil municipal pour le travail accompli pendant 7 ans.

Monsieur le Maire remercie également les membres du Conseil Municipal pour leur travail et leur dévouement.

La séance est levée à 22H50.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Monsieur Didier PRIARONE

Monsieur Georges SZYMKOWIAK